026FV

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025
≈≈≈

L'an deux mille vingt-cinq le huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lyas dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. François VEYREINC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/09/2025

Etaient présents : MM. François VEYREINC, Bernard CINI, Roland PRANEUF, Philippe GACHET, Michel GERLAND, Éric JOANNY, Mmes Christine VERNET, Christine POITTEVIN, Agnès GAZUT, Chantal CHAMBON.

Étaient excusés : M Jérôme MARRE, Fabrice MAILLET et Mme Florence PETIT.

Absents : Mme Marie-Joe ROUZEAU et M. Mickaël LARONZE

Procuration :

Secrétaire de séance : M. Bernard CINI

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 10 Procuration : 0 Votants : 10

INDEX DES DELIBERATIONS

- ✓ **2025-09-08-16** / Objet : Révision du tarif de repas de la cantine scolaire de Lyas à compter du 1er septembre 2025,
- ✓ **2025-09-08-17** / Objet : Attribution du marché de fournitures des repas pour la restauration scolaire à Lyas,
- ✓ **Questions diverses**

PROCES VERBAL DE SEANCE

✓ **2025-09-08-16** / Objet : Révision du tarif de repas de la cantine scolaire de Lyas à compter du 1er septembre 2025

Vu les évolutions récentes du contexte de la restauration scolaire (renonciation du prestataire en mai dernier, création d'un regroupement pédagogique intercommunal entre Coux Masneuf et Lyas à compter du 1er septembre 2025 et la volonté d'harmoniser le tarif des repas pour l'ensemble des familles),

Le Maire propose de fixer le tarif du repas à 4€ à compter du 1er septembre 2025.

• Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 4 € le repas à compter du 1er septembre 2025.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025

≈≈≈